



L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

L'imperméabilisation des sols est le recouvrement permanent d'une parcelle de terre et de son sol par un matériau artificiel imperméable, tel que l'asphalte ou le béton. Ce phénomène affecte des services écologiques essentiels comme par exemple la capacité du sol à produire des aliments, à absorber l'eau, à la filtrer et à la mettre en réserve.

Situé entre la roche et l'atmosphère, le sol se forme à partir de la décomposition des résidus végétaux et de l'altération des roches sous l'action de l'eau, du climat et des organismes vivants. D'une épaisseur pouvant aller de quelques centimètres à plusieurs mètres, il est la couche superficielle de la croûte terrestre.

Le sol est un composant fondamental du cycle des eaux continentales. Il contribue à la gestion des eaux pluviales urbaines, au remplissage des nappes phréatiques souterraines et à la régulation du régime des cours d'eau en limitant les crues et les inondations. Ceci est vrai dans les zones agricoles, forestières et naturelles, mais aussi en ville.

Également, le sol filtre et épure les eaux qui le traversent. Il en influence la composition chimique et biologique grâce à sa capacité à retenir ou dégrader les polluants, limitant ainsi leur transfert vers les eaux superficielles ou souterraines. Ce pouvoir épurateur est utilisé pour le traitement des eaux usées, des effluents et des déchets.



▲ Lotissement en cours de construction

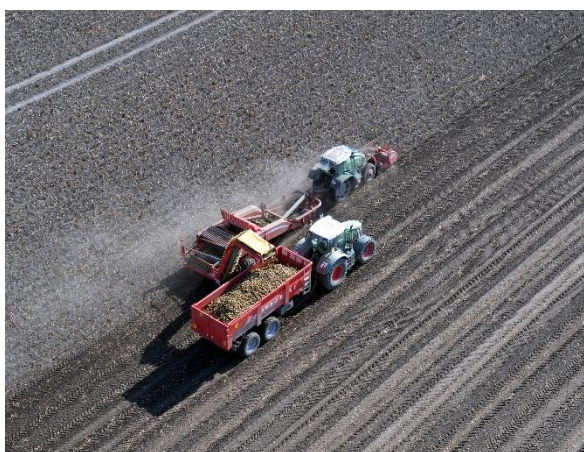
Une des principales causes de l'imperméabilisation des sols est l'artificialisation du territoire, notamment par le développement et l'extension des villes et villages. Cette artificialisation est fortement liée à la construction, encore importante, d'habitat individuel en lieu et place du collectif ou groupé et à l'aménagement des réseaux routiers....

Aujourd'hui, pour répondre aux enjeux d'un développement urbain durable, plusieurs orientations guident les réflexions :

- réinvestir et densifier les zones déjà bâties ou imperméabilisées et concevoir des architectures urbaines économes en espace,
- prévoir des modes de gestion différenciée des espaces verts,
- reconvertir les friches urbaines.



Par ailleurs, la réglementation prévoit de nombreuses dispositions contribuant à maîtriser les effets de l'imperméabilisation des sols. A titre d'exemple, la « loi sur l'Eau » dispose que, notamment pour des objectifs de prévention et de protection contre les inondations, les aménageurs doivent évaluer les incidences de leur projet et définir les mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensation à mettre en œuvre.



▲ Récolte de pommes-de-terre

ZOOM SUR LE TASSEMENT DES SOLS

Le tassement des sols est provoqué par une surcharge due à la mécanisation de l'activité agricole ou au surpâturage. Il a pour conséquences :

- la diminution de la porosité des sols (ils s'asphyxient, limitant ainsi l'enracinement des cultures, perturbant le développement de la faune du sol...),
- la réduction de ses capacités d'infiltration et de stockage de l'eau (provoquant une augmentation des ruissellements à la surface et donc l'érosion des sols).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les sols portent notre avenir, Ademe, novembre 2015
- Les Wateringues – Hier, aujourd'hui et demain, AGUR/IIW, novembre 2014